

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2023-04-005

L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 06 avril 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Agnès DELCOR, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Mathieu GARRIGUE,

Absents :

Mme Emilie BOULET donne procuration à M. Brice BOUVIER
 Mme Virginie SPITZ donne procuration à M. Mathieu GARRIGUE
 Mme Laetitia TISSEYRE donne procuration à Sandrine PIROF
 M. Ludovic THIVOLLE donne procuration à Mme Marie-José ESTEVA
 Mme Angélique FOUSTER

Monsieur Brice BOUVIER a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les budgets primitifs (budget principal et budget annexe Camping sol i neu) arrêtés lors de la réunion de la commission des finances du 05/04/2023.

VU l'avis de la commission des finances en date du 05/04/2023,
VU les projets des budgets primitifs,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les Budgets Primitifs 2023 arrêtés comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL 2023		
Section de Fonctionnement	988 000 €	988 000 €
Section d'Investissement	780 000 €	780 000 €
BUDGET ANNEXE HT CAMPING SOL I NEU 2023		
Section de Fonctionnement	128 000 €	128 000 €
Section d'Investissement	36 000 €	36 000 €

DONNE tous pouvoirs à M. Le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception en préfecture
 066-216600056-20230413-202304005-DE
 Date de télétransmission : 18/04/2023
 Date de réception préfecture : 18/04/2023



Monsieur Le Maire,
 Christian PALLARES